

	BF1	BF2	BF3	BF4	BF5	MSN	BPIEPS AAN	DEIEPS	DESIEPS	
										
UC Encadrer un groupe en sécurité	-Dispense de l'UC Encadrer un groupe en sécurité sur le BF1	-Dispense de l'UC Encadrer un groupe en sécurité sur le BF2	-Dispense de l'UC Encadrer un groupe en sécurité sur le BF3							
UC Contribuer à la gestion des licenciés	-Dispense de l'UC Contribuer à la gestion des licenciés sur le BF1	-Dispense de l'UC Contribuer à la gestion des licenciés sur le BF2	-Dispense de l'UC Contribuer à la gestion des licenciés sur le BF3							
UC Conduire en sécurité les apprentissages sportifs		-Dispense de l'UC Conduire en sécurité les apprentissages sportifs sur le BF2	-Dispense de l'UC Conduire en sécurité les apprentissages sportifs sur le BF3							
UC Conduire un projet d'action		-Dispense de l'UC Conduire un projet d'action sur le BF2	-Dispense de l'UC Conduire un projet d'action sur le BF3							
UC Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure		-Dispense de l'UC Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure sur le BF2	-Dispense de l'UC Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure sur le BF3							
BF1	-Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'UC Encadrer un groupe en sécurité sur le BF2 -Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'UC Contribuer à la gestion des licenciés sur le BF2	-Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'UC Encadrer un groupe en sécurité sur le BF3 -Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'UC Contribuer à la gestion des licenciés sur le BF3				-Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation -Dispense si le BF1 est à jour de la formation continue du BF1 ; de l'UC1 (Encadrer un groupe en sécurité) du MSN				
BF2		-Dispense si le BF2 est à jour de la formation continue du BF2 ; des l'UC Encadrer un groupe en sécurité, l'UC Contribuer à la gestion des licenciés, l'UC Conduire en sécurité les apprentissages sportifs et l'UC Conduire un projet d'action sur le BF3				-Dispense si le BF2 est à jour de la formation continue du BF2 ; des prérequis à la mise en situation professionnelle -Dispense si le BF2 est à jour de la formation continue du BF2 ; des l'UC1 (Encadrer un groupe en sécurité), UC2 (Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives) et UC3 (S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial) du MSN				
BF3						-Dispense si le BF3 est à jour de la formation continue du BF3 ; des prérequis à la mise en situation professionnelle -Dispense si le BF3 est à jour de la formation continue du BF3 ; des l'UC1 (Encadrer un groupe en sécurité), UC2 (Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives), UC3 (S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial) et l'UC4 (Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure) du MSN				
BF4						Equivalence si le BF4 est à jour de la formation continue du PSE1 et du BF4				
BF4 + Tronc commun BEES 2						-Dispense si le BF4 est à jour de la formation continue du BF4 ; des l'UC1 (EC de diriger la mise en œuvre du plan de développement du club) et l'UC3 (EC d'organiser la sécurité de la pratique et des pratiques) du BFS				
BF4 + Spécifique BEES 2						-Dispense si le BF4 est à jour de la formation continue du BF4 ; des l'UC1 (EC d'organiser la sécurité de la pratique et des pratiques) et l'UC4 (EC de coordonner la mise en œuvre d'un plan de formation au sein du club) du BFS				
BF5						Equivalence si le BF5 est à jour de la formation continue du PSE1 et du BFS				
MSN	Equivalence si le MSN est à jour de la formation continue du PSE1 et du MSN	Equivalence si le MSN est à jour de la formation continue du PSE1 et du MSN	Equivalence si le MSN est à jour de la formation continue du PSE1 et du MSN	-Dispense si le MSN est à jour de la formation continue du MSN ; des l'UC3 (EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités) et l'UC4 du BF4 (EC de coordonner la mise en œuvre du projet sportif de la natation course)						
BNSSA						-Dispense si le BNSSA est à jour de la formation continue du PSE1 et du BNSSA ; du test de sécurité lors des prérequis à l'entrée en formation et lors des EPMP				
BP JEPS AAN	Equivalence si le BPIEPS AAN est à jour de la formation continue du PSE1 et du BP AAN + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le BPIEPS AAN est à jour de la formation continue du PSE1 et du BP AAN + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	-Dispense si le BPIEPS AAN est à jour de la formation continue du PSE1 et du BP AAN ; des l'UC Encadrer un groupe en sécurité, Contribuer à la gestion des licenciés, Conduire les apprentissages sportifs et Conduire un projet d'action sur le BF3 ; licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN				-Dispense si le BPIEPS AAN est à jour de la formation continue du PSE1 et du BPIEPS AAN ; des l'UC Encadrer un groupe en sécurité, l'UC Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives) et UC3 (S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial) + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN			
DEIEPS	Equivalence si le DEIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DEIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DEIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DEIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN			Equivalence si le DEIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN			
DESIEPS	Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN	Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN		Equivalence si le DESIEPS est à jour de la formation continue du PSE1 + licencié FFN sur 2 saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation + justifier, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure FFN			
Diplôme ou Titre d'enseignant										
Diplôme fédéral antérieur										
licence STAPS option entraînement sportif spécialité				-Dispense de l'exigence du BF3 à l'entrée en formation BF4 s'il justifie d'une licence au sein d'une structure de la FFN sur 2 saisons au minimum						